

CARTE D'IDENTITÉ

Composition

Créé en 1992, l'IUFM du Pacifique est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Éducation nationale et rattaché à l'université française du Pacifique. Son siège se trouve à Nouméa, capitale de la Nouvelle-Calédonie. Il n'a pas d'académie de rattachement.

Cet établissement a dû prendre en compte, dès sa création, plusieurs handicaps : une répartition sur trois sites (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna) très éloignés les uns des autres, un éloignement de Paris qui complique les relations avec la tutelle, une création *ex nihilo* sans bénéficier, comme en métropole, du transfert des anciennes Écoles normales, un bassin de recrutement limité.

L'IUFM en chiffres

En 1998-1999, année de référence pour les données chiffrées de l'évaluation, l'IUFM comptait 188 inscrits (167 étudiants et 21 professeurs stagiaires), tous en

formation second degré puisque - et cela constitue une autre originalité de cet IUFM - l'établissement n'a pas la responsabilité de la formation des professeurs des écoles, qui n'existent pas encore dans le Pacifique.

Il dispose de 19 emplois d'enseignants (dont 15 PRAG) et de 16,1 emplois administratifs et de service. Il fait appel à de nombreux intervenants extérieurs (141).

La carte des formations, qui révèle depuis la création de l'institut une certaine stabilité, est différente selon les sites. L'IUFM propose aujourd'hui comme filières de formation première année :

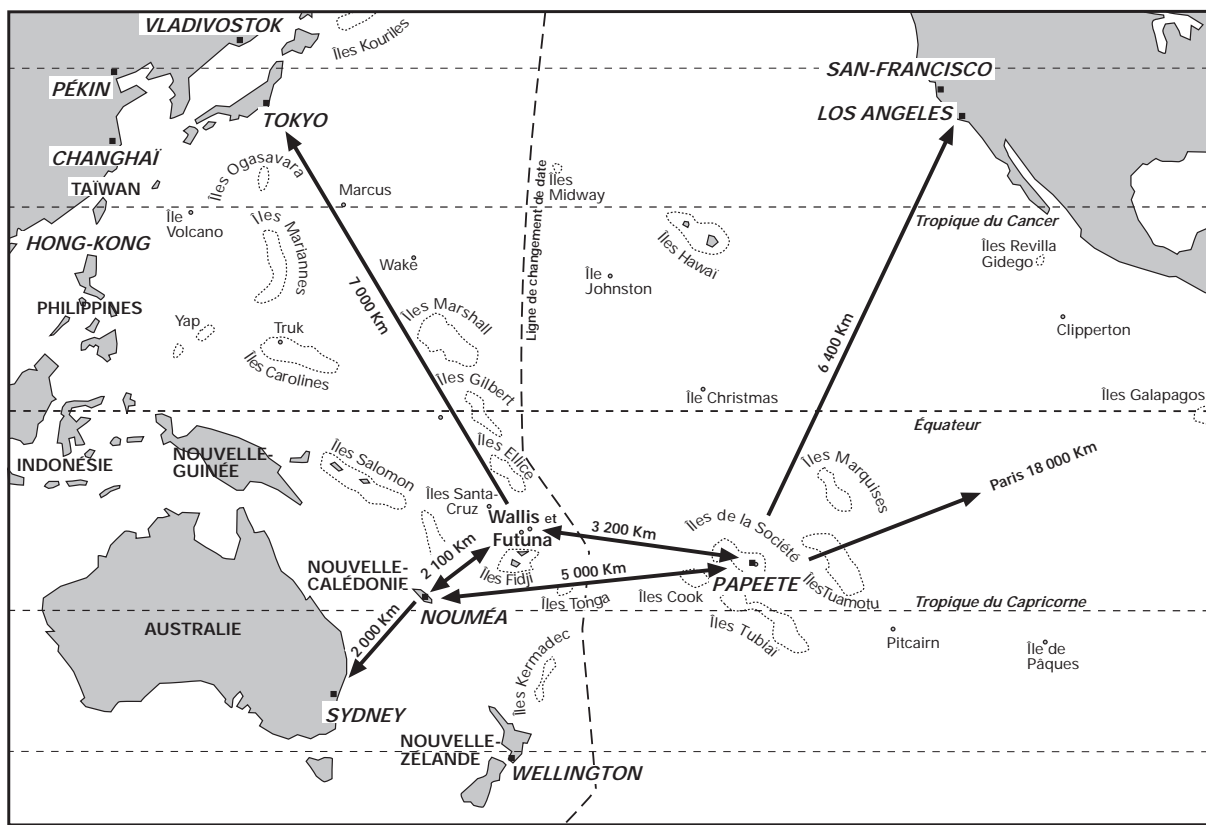
- en Nouvelle-Calédonie, 5 CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire) et 1 CAPLP2 (certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2ème grade) ;
- en Polynésie française, 7 CAPES ;
- à Wallis et Futuna, une formation des enseignants du premier degré selon l'ancienne procédure du DEUG instituteur. Elle concerne 10 étudiants par promotion et est sanctionnée par un diplôme qui donne aux instituteurs ainsi formés une compétence uniquement territoriale sur la base d'une convention établie entre le ministre de l'Éducation nationale et la Mission catholique.

La formation de seconde année, tributaire des réussites aux concours, concernait, en 1998-1999, 5 CAPES et 2 CAPLP2 en Nouvelle-Calédonie, 5 CAPES, 1 CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) et 1 CAPLP2 en Polynésie française.

La structuration pédagogique

Chaque antenne dispose d'un directeur pédagogique. À Papeete et à Wallis et Futuna, c'est le directeur adjoint responsable de l'antenne qui assure cette fonction.

Les préparations aux concours et la formation des stagiaires sont regroupées par discipline pour constituer des filières dont la coordination est confiée à un professeur agrégé de l'IUFM.



CNE 1999

La situation géographique de l'IUFM du Pacifique

LES SINGULARITÉS

La taille

C'est le plus petit des IUFM en termes d'effectifs étudiants. La politique de l'établissement est de retenir le maximum de candidatures avec, cependant, le souci d'admettre des candidats de bon niveau susceptibles de réussir aux concours nationaux. Cela le conduit à n'éliminer, en moyenne, que 15% des dossiers de candidatures, ce qui est faible.

Chaque filière ne regroupe que quelques étudiants, ce qui rend difficile des études statistiques sur les résultats aux concours. Les étudiants bénéficient d'un suivi pédagogique très particulier qui met en évidence des conditions exceptionnelles de personnalisation de la formation avec des enseignants très proches d'eux.

Le patrimoine

L'antenne de Wallis et Futuna est la seule qui possède ses propres locaux, héritage de l'ancienne École normale. En Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie française, l'IUFM utilise des locaux loués, ce qui pèse lourdement sur le budget de l'établissement. Les constructions de locaux propres à l'IUFM dans chacune de ces deux antennes doit constituer une priorité.

La gestion

Elle doit s'adapter aux réalités locales, variables selon les sites. Par ailleurs, la direction a comme objectif d'affirmer l'unité de l'établissement. Le Conseil d'administration se réunit deux fois par an, une fois en Nouvelle-Calédonie, une fois en Polynésie française. Il est précédé par des conseils d'antenne.

La vie de l'établissement

L'évaluation a révélé une absence de vie d'établissement que l'on peut attribuer, d'une part, au statut contractuel du personnel IATOS qui provoque un sentiment d'instabilité et, d'autre part, à un manque d'investissement dans la vie de l'institut du personnel enseignant soumis à la règle des "deux fois deux ans" qui conduit à des séjours trop courts pour une action suivie.

La communication

Elle est primordiale pour un établissement éloigné de la métropole et dont les différentes antennes sont elles-mêmes très éloignées les unes des autres. L'IUFM a donc implanté des réseaux par liaison informatique qui facilitent la gestion dans son ensemble.

La communication externe de l'IUFM aurait besoin d'être développée.

La formation

En première année, elle concerne actuellement la seule préparation aux concours externes du second degré dans les deux centres de Nouméa et de Papeete.

Pour les stagiaires de deuxième année, l'IUFM a amorcé, en particulier en Nouvelle-Calédonie, une inflexion du plan de formation afin de mieux prendre en compte la diversité des terrains d'exercice. Cette initiative, très appréciée des stagiaires, vise à sensibiliser les futurs professeurs aux conditions d'exercice du métier d'enseignant dans un contexte multilingue et pluriculturel.

À Wallis et Futuna, elle conduit au diplôme d'instituteur en 3 ans après une admission sur concours au niveau du baccalauréat.

Les relations avec l'université

Elles sont très faibles, voire inexistantes. Le contenu des licences proposées à l'université n'est pas toujours adapté aux programmes des CAPES. Il semble néanmoins qu'il y

ait, depuis peu, une prise de conscience par l'université de la nécessaire adaptation du contenu des licences.

Les enseignants-chercheurs sont très peu impliqués dans les enseignements de l'IUFM, ce qui est d'autant plus regrettable que l'établissement ne possède pas, à ce jour, d'emploi d'enseignant-chercheur.

La formation continue

Pour des raisons institutionnelles, seules les antennes de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna sont impliquées dans la formation continue des enseignants. En Polynésie française, l'IUFM n'a pas de compétence en matière de formation continue.

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

Malgré les difficultés engendrées par les singularités de cet IUFM pour l'accomplissement de ses missions, l'IUFM du Pacifique est bien géré et affiche des résultats convenables aux concours grâce à un investissement des personnels enseignants et administratifs souligné par le Comité.

Bien que l'éloignement entre sites pose inévitablement la question de la partition de l'IUFM, le Comité conclut qu'il ne serait pas raisonnable d'envisager deux IUFM (voire trois en identifiant Wallis), ce qui ne ferait qu'amplifier les dysfonctionnements dus à l'effet de taille.

Les relations de l'IUFM avec l'université française du Pacifique ont longtemps été conflictuelles. Elles sont aujourd'hui réduites. Le Comité souhaite que des rapports normaux entre l'IUFM et les deux universités nouvellement créées, celle de Nouvelle-Calédonie et celle de Polynésie française, s'établissent dans le cadre de conventions.

Sur le plan de la formation, le Comité recommande que la participation des enseignants-chercheurs de l'université, pour l'instant très limitée, soit envisagée. L'évaluation a montré par ailleurs qu'il n'y a pas eu pour l'instant d'enseignant d'origine mélanésienne formé par l'IUFM. Le

Comité recommande à l'IUFM de réfléchir, en collaboration avec les universités, à la mise en place d'une filière de pré-formation aux métiers de l'enseignement adaptée aux étudiants d'origine mélanésienne, qui pourrait constituer un vivier de recrutement pour l'IUFM.

Sur le plan des moyens, le Comité souhaite qu'une mise en commun de ceux dont dispose chaque établissement, en particulier pour la bibliothèque universitaire, les laboratoires de langues et les laboratoires de travaux pratiques pour les disciplines scientifiques, soit envisagée.

Il est souhaitable que l'IUFM du Pacifique devienne un IUFM de droit commun en assurant partout la formation de professeur des écoles.

Le Comité recommande à l'IUFM de repenser l'organisation du CAPES de Tahitien-Français pour lequel le niveau en français des candidats laisse à désirer. Il regrette que le CAPES interne ne comporte aucune épreuve de français.

La formation continue, qui concerne les enseignants des Territoires mais aussi les personnels IATOS de l'établissement, doit être une priorité pour l'IUFM. Elle est d'autant plus nécessaire qu'un nombre important de professeurs de lycée sont recrutés par les Territoires chaque année sans avoir suivi de formation initiale à l'IUFM.

L'évaluation par le Comité a permis de mettre en lumière un établissement qui, malgré le contexte particulier du Pacifique, est bien géré et remplit ses missions. Le CNE estime que l'IUFM du Pacifique justifiera son existence par un développement de ses missions (formation des professeurs des écoles) et méritera son étiquette universitaire par une plus grande collaboration avec l'université (participation des enseignants-chercheurs).

La réponse du directeur de l'IUFM du Pacifique figure dans le rapport du CNE en page 41

**Ce rapport d'évaluation est consultable
sur le site Internet du CNE :
<http://www.cne-evaluation.fr>**

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier / Rédaction : Philippe Duval
Conception graphique : Marie-Noëlle Soudit / Édition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession - 75015 Paris
Service de Documentation : (33) 01-55-55-62-49
Télécopie : (33) 01-55-55-63-94